

CANDIDATURE CONSEIL SYNDICAL 2026 – 2029



Nom, Prénom : Christian Mertens

Date de naissance : 23/07/1963

Propriétaire du lot : Tamaris H10

Ma motivation pour intégrer le conseil syndical

Résident du domaine depuis six ans, je souhaite mettre ma disponibilité et ma connaissance du terrain au service du Conseil Syndical. Mon objectif est d'épauler ses membres dans le suivi quotidien du domaine et de renforcer l'équipe de terrain, afin de répondre de manière concrète et réactive aux besoins des propriétaires.

Mes qualifications professionnelles et

les compétences que je peux apporter au conseil syndical

J'ai travaillé dans la grande distribution en tant que responsable des stocks. Cette fonction m'a appris à organiser et contrôler les flux, à anticiper les besoins, à suivre les priorités et à veiller au respect des procédures.

J'apporte ainsi au Conseil Syndical mon sens pratique, ma rigueur, mon organisation et mon goût du travail en équipe, des compétences directement utiles au suivi des interventions et à la bonne gestion du domaine.

Ma vision d'avenir pour les domaines

Je souhaite des domaines bien entretenus, conviviaux et proches de leurs propriétaires. Je veux contribuer à rétablir un climat serein et respectueux entre tous, tout en veillant au contrôle régulier de l'entretien, à la qualité des interventions et au suivi concret des besoins du terrain.

Comment j'envisage la relation avec TGA et les Lamy ?

J'envisage une relation fondée sur le respect, l'écoute et une communication claire. Cette relation doit également rester exigeante : les contrats en cours, les délais et la qualité des prestations doivent être suivis avec rigueur afin de défendre les intérêts des propriétaires.

Quelle est ma position par rapport à un syndic pro ?

☐ POUR

☒ CONTRE

Je suis contre le recours à un syndic professionnel. Je privilégie une équipe soudée de propriétaires bénévoles, impliqués et proches du terrain. Leur connaissance du domaine et leur disponibilité permettent une gestion plus humaine, plus réactive et mieux adaptée aux besoins de la collectivité.

Portiragnes, le 20 août 2026

